

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

**N° 63/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 avril 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 avril 2017,

**Objet de la délibération :**

Maison de santé : Budget 2017

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 81
- Absents : 18
  - Dont suppléés : 3
  - Dont représentés : 8
  - Excusés : 4
  - Non excusés : 3
- Votants : 92

<b>Présent(e)s</b>	Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
<b>Procuration</b>	Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Chatelain Claude, Mme Ragot Maryvonne à Mme Paquiez Patricia, M. Nicolet Jean-Paul à Mme Fietier Danièle, M. Sage Jean-Luc à M. Hebert Guy, M. Longeot Jean-François à Mme Breuillot Laurence, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Paul Jacques à M. Dugourd Jean-François
<b>Suppléé(e)s</b>	Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe
<b>Excusé(e)</b>	Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal
<b>Absent(e)s</b>	Ms. Daudey Pierre, Pogliano Jean-Louis & Petetin Yves

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gérard Chabod, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

. Jean-Paul Prost, Vice-Président, présente aux délégués communautaires le projet de budget primitif de la maison de santé pour l'exercice 2017 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
	142 559,00 €	99 155,00 €
<b>Reprise anticipée du résultat</b>	-	43 404,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>142 559,00 €</b>	<b>142 559,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
	27 800,00 €	131 184,06 €
<b>Reprise anticipée du résultat</b>	103 384,06 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>131 184,06 €</b>	<b>131 184,06 €</b>

Il demande à l'assemblée, qui accepte, de voter le budget primitif par chapitre.

A l'unanimité, les membres présents approuvent le budget primitif 2017 de la maison de santé

Fait et délibéré en séance, le 10.04.17  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président